

Les raisons qui justifient l'introduction de nouveaux systèmes dans les missions appelées à traiter un grand nombre de cas d'immigration ont déjà été exposées. L'étude qui portait sur ce projet a montré l'importance des économies qu'on pouvait en escompter, non seulement pour Hong Kong, mais aussi pour un grand nombre d'autres missions. L'équipement sera mis en place à Hong Kong en 1985 et on prévoit en faire une première évaluation pendant l'été 1986. Advenant des résultats positifs, le Ministère, en consultation avec la CEIC, voudra sans doute aller de l'avant et fournir à d'autres missions un équipement du même type. L'étude qui est à la source du projet de Hong Kong indiquait déjà dans quelles villes les opérations seraient le plus rentables: Nouvelle-Delhi, New York, Kingston, Bangkok, Singapour, Manille, Rome, Port-au-Prince, Mexico et Varsovie. Les missions de Londres, Paris et Bonn y figuraient aussi, mais elles sont déjà équipées d'ordinateurs ou le seront sous peu. Les premiers plans prévoient la fourniture de nouveaux systèmes à un premier groupe de quatre missions pour l'AF 1987-1988, puis à un second groupe d'égale importance en 1988-1989 et à un troisième en 1989-1990.

Aucun plan n'a encore été établi pour la troisième catégorie de missions. Il a été recommandé, dans le chapitre deux du présent document de planification, que le Ministère adopte pour politique la méthode des prototypes, qui présenterait des avantages considérables dans le cas des missions petites ou moyennes. Le coût du matériel peut être relativement modeste, mais il convient de rappeler que de nombreuses dépenses connexes viennent s'y ajouter. De plus, l'instauration d'un nouveau système dans une mission entraîne automatiquement une foule de problèmes de maintenance, de soutien, de formation, de fonctionnement et de rattachement au réseau de télécommunications du Ministère. Toutes ces questions exigeront un examen attentif et le Ministère devra, à cet égard, énoncer des lignes de conduite en matière de politique. Enfin, il importe de considérer que si l'équipement de base est peu coûteux, l'Administration centrale devra néanmoins consacrer beaucoup de temps et de ressources au développement cohérent du réseau.

4.6 POLITIQUE DE GESTION DES DONNÉES

4.6.1 INTRODUCTION

La baisse du prix du matériel et l'abondance de logiciels "tout faits" pour le traitement des données ont amené les organisations à s'intéresser davantage à la matière première (les données) qu'à son support (les systèmes), dans le but d'offrir aux gestionnaires des informations qui peuvent être rapidement compilées à partir de différents systèmes. Pour atteindre ce but, le Ministère doit régler deux problèmes touchant la gestion des données. Il doit d'abord s'empresse de publier une documentation précisant les marches à suivre, les normes et les définitions qui devront présider à l'élaboration et à l'exploitation de ses systèmes informatiques. Sans cela, le développement des systèmes se fera de façon indépendante et il deviendra difficile de compiler rapidement une base de données qui puisse appuyer les tâches de planification, d'analyse et d'évaluation de la haute direction. Le Ministère doit aussi s'occuper rapidement du problème de l'accès aux données produites par ses divers systèmes.

4.6.2 OBJECTIFS

Dans l'élaboration de sa politique de gestion des données, le Ministère devrait se fixer les objectifs suivants:

- 1) Constituer, contrôler et gérer de manière efficace les données du Ministère.
- 2) Assurer l'exactitude et la cohérence de l'information destinée aux gestionnaires.
- 3) Faciliter l'accès à l'information et sa distribution à la haute direction et aux autres composantes du Ministère.